

**COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 13 AVRIL 2012 A 19H00.**

L'an deux mille douze, le treize avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Jean-François PIERUCCI, Maire.

**Etaient présents** : Mme Liliane FAURE, M. Bastoi AMANI, Mme Chantal FIRMINHAC Mme Annie DUBREUIL, Mme Agnès BESNAULT, M. Christophe ROUSSEAU, M. Laurent ARDENOIS, M. José VIEIRA, Mme Florence GENIN, M. Daniel JACQUET.

**Absents excusés** : Mme Timmy CHEDRI ayant donné pouvoir à M Bastoi AMANI  
M. Philippe ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Mme Annie DUBREUIL  
M Tony BERLAND ayant donné pouvoir à M. Daniel JACQUET  
Mme Elodie GARCIA ayant donné pouvoir à M. José VIEIRA

Monsieur José VIEIRA est désigné secrétaire de séance

**I- Approbation des deux derniers conseils municipaux : 23/01/12 et 17/02/12**

Compte rendu du 23/01/12

- Concernant l'inventaire de l'église, le maire précise que ce n'était pas « un travail fastidieux », mais « un travail fantastique ».
- Nombre de refus de signature sur le compte rendu 6 (six) et non 5 (cinq)
- Madame DUBREUIL demande que sa question soit rajoutée :
  - Quand Madame LACOMME est absente, Madame LAMBERT a t'elle le temps de faire la comptabilité de la commune ?Madame Faure répond que à priori oui puisque les comptes sont à jour
- Monsieur ARDENOIS indique avoir cité 3 (trois) personnes et non 1 (une)

Arrivée de Monsieur D.JACQUET

Compte rendu du 17/02/12

- Monsieur ARDENOIS précise que quand il demande le passage du POS en PLU il demande aussi que ce soit intégré au budget

Arrivée de Monsieur C.ROUSSEAU

**II- Approbation du compte de gestion année 2011 (commune et eau)**

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestions de la commune et du service de l'eau établi par la Trésorerie du Châtelet en Brie.

Pour la commune Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Pour le service de l'eau Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2011 à la majorité de 9 voix pour et 6 contre.

### **III- Approbation du Compte Administratif année 2011 (commune et eau)**

#### Pour la commune

Après lecture du compte administratif par le Maire celui-ci présente les caractéristiques suivantes.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	436 685.58€	738 483.35€	Excédent 301 797.77€
Investissements	157 723.3€	183 811.59€	Excédent 26 088.29€

Après que le Maire eut quitté la salle, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011.à la majorité de 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

#### Pour le service de l'eau

Après lecture du compte administratif par le Maire et après remplacement de l'excédent 2010 celui-ci présente les caractéristiques suivantes.

Le Maire indique que les budgets ont été établis selon ses directives, par la secrétaire et madame Faure, toutefois, comme les éditions fournies par la secrétaire mélangeaient le fonctionnement et l'investissement, il s'est lui-même débrouillé pour pouvoir les éditer séparément, afin que la lecture en soit facilitée.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	10 796.0658€	46 885.1€	Excédent 36 089.04€
Investissements	2 362.95€	87 163.51€	Excédent 84 800.56€

Après que le Maire eut quitté la salle, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011.à la majorité de 8 voix pour, 6 contre.

### **IV- Affectation des résultats année 2011 (commune et eau)**

#### Pour la commune

Le Maire propose d'affecter :

Le résultat de fonctionnement soit 301 797.77€ au compte « Résultat de fonctionnement reporté »

Le résultat d'investissement soit 26 088.29€ déduction faite de 276.41€, différence avec la perception datant de 2009 soit un montant de 25 811.88€ au compte « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat année 2011 à l'unanimité.

#### Pour le service de l'eau

Le Maire propose d'affecter :

Le résultat de fonctionnement soit 36 089.04€ au compte « Résultat de fonctionnement reporté »

Le résultat d'investissement soit 84 800.56€ au compte « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat année 2011 à la majorité 8 voix pour, 7 contre

#### **V- Vote des taux d'imposition année 2012**

Le Maire propose que le taux d'imposition reste inchangé ;

18.43 Taxe habitation

26.29 Taxe foncière bâti

76.79 Taxe foncière non bâti

19.28 Contribution foncière des entreprises

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

#### **VI- Vote du budget primitif année 2012 (commune et eau)**

##### Pour la commune

Après lecture par le Maire de la proposition de budget 2012, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes.

Pour le fonctionnement à 932 838.03€

Pour l'investissement à 307 170.79€

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif année 2012 à la majorité 8 voix pour, 7 contre

##### Pour le service de l'eau

Après lecture par le Maire de la proposition de budget 2012, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes.

Pour le fonctionnement à 61 089.04€

Pour l'investissement à 147 019.77€

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif année 2012. à la majorité 8 voix pour, 7 contre

#### **VII- Délibération pour la vente de l'étape distinguant le coût des murs et du matériel**

Le Maire indique que le notaire lui a demandé de dissocier l'immeuble du matériel et propose de fixer les montants à :

Pour les murs : 189 000,00€

Pour le petit matériel : 1 000,00€

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

### **VIII- Délibération pour le non reversement des IHTS de la secrétaire de mairie (période du mois de mai à décembre 2011)**

Le maire indique que cette délibération est demandée par la perception.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à la majorité 9 voix pour, 6 contre

Monsieur VIEIRA précise qu'il ne remet pas en cause les heures supplémentaires effectuées mais pense que, comme il l'avait déjà dit pour le cas précédent concernant un autre employé communal, ce n'est pas au conseil municipal de décider si le reversement doit être fait ou pas. Il suggère que, étant donné l'illégalité de la décision initiale d'attribution des dites IHTS, cela doit faire partie d'une procédure qui devrait déboucher sur une négociation avec un accord entre toutes les deux parties.

Madame BESNAULT explique que la secrétaire de mairie ne mérite pas qu'on lui ait retirées ses IHTS et qu'elle fait du bon travail notamment au niveau du budget qu'elle a élaboré pratiquement seule avec Madame FAURE.

Monsieur JACQUET lui fait remarquer que pour un travail correctement fait, Madame BESNAULT y a trouvé suffisamment de défauts au point de voter contre ce budget.

### **IX- Délibération pour une procédure judiciaire**

Le Maire précise que cela fait déjà partie des attributions du maire et que pour cela il n'est pas nécessaire qu'il y ait un vote.

### **X- Délibération pour l'annulation de deux régies (taxis et avance)**

Le Maire précise que cela fait des années que ces deux régies ne sont pas utilisées et qu'il faut donc les supprimer.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

### **XI- Questions diverses**

Madame FAURE informe que le syndicat de la perception ne demande pas de contributions cette année.

Madame FAURE après réunion avec le syndicat des transports de Féricy, il a été décidé qu'aucune participation pour le transport d'élèves ne sera demandée cette année.

Madame FIRMINHAC signale qu'elle n'a pas apprécié la réaction de Madame PIERUCCI lorsqu'elle a téléphoné chez Monsieur Le Maire.

Le Maire indique que toutefois sa demande lui avait été transmise là où il se trouvait et que la lumière qui brûlait depuis deux jours au préfabriqué a été éteinte et lui avoir donné son numéro de portable.

Madame FIRMINHAC demande qu'une négociation à l'amiable soit entamée avec Madame LAMBERT

Madame BESNAULT fait référence à un courrier reçu de Monsieur JEGO concernant le futur parc d'attraction à Montereau. Elle demande si le public est invité et si la date est fixée.

Le Maire répond que le public n'est pas concerné, c'est un courrier envoyé uniquement aux élus. Il communiquera la date de la réunion quand il aura confirmation de celle-ci par Monsieur JEGO.

Madame BESNAULT demande des renseignements sur la fête du 24 Juin.

Le Maire répond qu'il a donné réponse à l'organisatrice et qu'en l'occurrence elle n'aura pas lieu à Valence. 1) il avait accepté de payer le branchement EDF et rien d'autre

2) Montereau ne prête pas le barnum, mais le loue, qui paie ?

3) le stade pose des problèmes de sécurité en cas d'évacuation

4) Par contre il a proposé à l'organisatrice de faire cette fête une autre année en étant prévenu plutôt afin de réserver la salle des fêtes et le foyer.

Madame BESNAULT demande des renseignements concernant le remplacement d'un employé communal partant en vacances cinq semaines. Elle reproche que le choix soit déjà fait depuis longtemps.

Le Maire indique avoir reçu 3 CV et qu'il a fait son choix non pas depuis des semaines mais récemment. La personne sera Stéphane TASSIN et sera convoqué Lundi 16 Avril pour que son contrat lui soit proposé.

Monsieur ARDENNOIS demande pourquoi il a été demandé aux commerçants de Valence de faire des dons pour l'organisation de la Saint Nicolas et pourquoi cela a été versé à une association.

Le Maire précise que cela avait déjà été évoqué à plusieurs reprises et expliqué lors de réunions précédentes. Monsieur VIEIRA précise que tous les commerçants ont un reçu et que l'association peut fournir le bilan des sommes perçues et des sommes payées pour cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Compte rendu affiché le 19 avril 2012

Le Maire

Le Secrétaire